

L'accent multilatéral

Editorial

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies arrivent à échéance fin 2015. La Suisse participe activement à la réflexion sur l'agenda qui prendra la suite sous le nom d'objectifs de développement durable. Afin de réduire la pauvreté et des injustices, ils devront tenir compte des dimensions économique, écologique et sociale et être applicables dans tous les pays. Ce nouvel agenda requiert de nouveaux acteurs pour leur mise en œuvre.

Le secteur privé, qui fournit 90% des emplois dans le monde, sera appelé à jouer un rôle de premier plan. La DDC et le SECO, qui ont de longues années d'expérience dans la collaboration avec ce secteur dans les pays en développement, sont bien placés pour faire bénéficier de leur expertise ces institutions financières internationales (comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement) ainsi que les organisations onusiennes prioritaires pour la Suisse. La collaboration avec les organisations multilatérales et les acteurs du secteur privé se décline sur trois axes. Le premier est consacré au *développement du secteur privé local*, au travers des institutions financières internationales et du Programme des Nations Unies pour le Développement. Le but est de créer un cadre propice aux entreprises privées locales, surtout dans les pays les plus pauvres. Le deuxième concerne les *partenariats* entre les organisations multilatérales et les entreprises pour la concrétisation des objectifs de développement. Finalement, la Suisse soutient des initiatives telles que le Pacte Mondial de l'ONU, dont la finalité est de promouvoir la *responsabilité sociale et environnementale auprès des entreprises*.

OLIVIER BÜRKI
DANIEL BIRCHMEIER

Le partenariat en marche

Coopération multilatérale et secteur privé : le meilleur des deux mondes ?

PERSPECTIVE Il n'est plus un rapport ou une stratégie de la coopération multilatérale qui ne souligne la centralité du secteur privé pour le développement et contre la pauvreté. Les partenariats sont souhaités des deux côtés, moyennant des règles claires. Reste à voir comment les pays les plus pauvres peuvent en bénéficier.

Lorsque l'entreprise chocolatière anglaise Cadbury s'alarme de la baisse en qualité et quantité du cacao en provenance du Ghana, elle décida de réagir. Le rendement des cacaoyers était faible, les infrastructures défaillantes et les planteurs peinaient à obtenir des crédits. La production de cacao était devenue peu attractive pour les jeunes et l'âge des arbres comme celui des cultivateurs auguraient mal de l'avenir. L'entreprise décida en 2008 d'investir dans des programmes de formation et de soutien aux producteurs. Le but : augmenter leurs revenus afin de revaloriser la culture du cacao de manière durable, tout en soutenant des centaines de communautés locales. Cette initiative impliqua aussi les autres acteurs publics et privés, ainsi que la société civile et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ce dernier utilise d'ailleurs cet exemple pour illustrer son initiative sur la croissance des marchés inclusifs (Growing Inclusive Markets). Par inclusif, le PNUD entend un marché qui intègre les pauvres dans la chaîne de valeur comme consommateurs, producteurs, propriétaires ou employés d'entreprises.

Cadbury, racheté par Mondelez International en 2010, va consacrer 70 millions de dollars sur dix ans à ce projet. Pour le Ghana l'enjeu est de taille puisque le cacao représentait 22,5% de la valeur de ses exportations en 2012.



Le « marché inclusif » cherche à intégrer les pauvres et notamment les petits producteurs agricoles, dans une chaîne de valeur. Photo: UN/Rozberg.

Pour Cadbury l'enjeu n'était pas moins grand : le Ghana est l'un de ses principaux fournisseurs dans le monde et la société s'assure ainsi une matière première de qualité sur la durée. Les esprits chagrins feront remarquer qu'en fait Cadbury a servi ses propres intérêts. Mais c'est justement le but du partenariat avec le secteur privé que d'intégrer une démarche commerciale dans un cadre de développement durable et en principe bénéfique pour toutes les parties.

Trois axes de travail pour la Suisse

Ce cas peut sembler idéal. Il n'empêche que le rôle que jouera le secteur privé dans le développement est de plus en plus débattu alors que l'échéance des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) approche. Les nouveaux objectifs, qui prendront le relais fin 2015, sont en train d'être façonnés (voir *L'accent multilatéral* N° 10). Le partenariat avec le secteur privé, totalement absent des OMD, y figure déjà en bonne place.

La diminution des ressources des agences multilatérales, soumises aux contraintes budgétaires des pays



Dans les pays pauvres, le secteur privé est le plus souvent informel, comme ici au Timor oriental.

Photo : BM/Alex Baluyut.

donateurs, n'explique pas à elle seule leur intérêt soutenu pour le monde des entreprises. La lutte contre la pauvreté passe par la création d'emplois, même de manière indirecte. Et qui dit emplois dit secteur privé. Les acteurs multilatéraux estiment aussi que la réduction de la pauvreté et le développement durable sont des tâches trop importantes pour ne pas impliquer toutes les ressources de la société, notamment la capacité d'innovation du secteur privé. Enfin, un partenariat avec les acteurs multilatéraux serait dans certains cas un bon moyen d'amener les entreprises à adopter (ou renforcer) leur responsabilité sociale et environnementale.

La Suisse participe à cette réflexion au niveau international et en partage les conclusions. Elle a choisi trois axes de travail dans le domaine multilatéral, qui recouvrent un large champ : le partenariat public privé lui-même, le soutien au secteur privé dans les pays bénéficiaires et la responsabilité sociale des entreprises.

Le partenariat version 2015

Le rapprochement entre secteur privé et monde du développement, au-delà de la simple fourniture de biens et services, n'est pas nouveau. Au sein du groupe de la Banque mondiale, la Société financière internationale (SFI) est dévolue aux relations avec le monde des entreprises depuis 1956. « En 2014, la SFI fournira plus de 22 milliards de dollars de financement dans une centaine de pays pour aider à éliminer l'extrême pauvreté » souligne Gregor Pfeifer, responsable de la communication pour les partenariats en Afrique subsaharienne. Le PNUD relève de son côté, dans sa

Stratégie pour le secteur privé de 2007, les possibles apports de ce dernier pour atteindre les OMD. Les grandes lignes de collaboration sont esquissées en matière d'activités et de marchés, d'assistance technique, de développement des capacités locales, etc.

La révision de cette stratégie, en 2012, marque un tournant. Elle prend acte de l'évolution des pays bénéficiaires qui ont connu une croissance (malgré la crise économique de 2008) : « Les pays en développement voient de plus en plus l'aide étrangère comme une solution à court terme et comme catalyseur d'un commerce et d'un développement menés par le secteur privé ». Des conférences des Nations Unies comme celle de Busan sur l'efficacité de l'aide (2011) ou celle de Rio+20 sur le développement durable (2012), vont dans le même sens. Autrement dit, la question n'est plus de savoir s'il faut coopérer avec le secteur privé, mais comment.

La feuille de route des entreprises

En parallèle, de plus en plus de sociétés transnationales des pays du nord et du sud signalent leur volonté de s'engager pour un « développement durable » et leur intérêt à plus (ou mieux) collaborer avec les acteurs multilatéraux, au plan global ou sur un terrain local. Les motivations sont multiples mais le discours des entreprises est en train de passer de « do no harm », ne pas faire de mal, à « do good », faire du bien.

« Les entreprises se rendent compte que leur capacité à prospérer et à grandir dépend de l'existence d'une société prospère et durable », d'où « convergence », résumait le secrétaire

général de l'ONU Ban Ki-moon en septembre 2013, en présentant une « Architecture pour l'engagement des entreprises post-2015 ». Ce document, qui émane du Pacte Mondial (Global Compact) des Nations Unies (voir interview page 5) se présente comme une feuille de route pour les entreprises en vue d'un développement durable. Il présente notamment les contributions du secteur privé aux réflexions sur l'agenda du développement post-2015. On peut y lire un appel à une « croissance économique équitable », soulignant l'importance des questions liées à l'eau, l'assainissement, l'énergie, l'alimentation, la santé... bref l'argumentaire complet d'une agence de développement.

Le Global Compact a même ouvert récemment un site nommé « Business Partnership Hub », une plateforme de partenariat entre ONU et secteur privé. Il offre un répertoire de domaines dans lesquels les entreprises peuvent identifier des projets, voire en proposer.

Le fait que les engagements du secteur privé pour une conduite vertueuse soient toujours volontaires et facultatifs soulève évidemment des critiques. Et ce d'autant plus que certaines entreprises signataires du Global Compact sont par ailleurs mises à l'index pour violation des droits de l'homme ou atteinte à l'environnement. Le panel de haut niveau qui conseille Ban Ki-moon sur les objectifs post-2015 suggère d'ailleurs de renforcer les exigences en matière de « reporting » des entreprises.

Comme le signale un document du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), « le défi principal du partenariat public-privé inclut la philosophie de ces deux secteurs, le manque de confiance, l'incompréhension », voire la « suspicion mutuelle ». Très souvent, le rôle des organisations multilatérales consiste à conseiller les uns et les autres afin d'arriver à des solutions qui profitent à un développement durable.

La DDC pour sa part, base ses relations avec les entreprises sur la position institutionnelle établie en 2013 et le SECO vient de publier une « Approche du partenariat avec le secteur privé ». « Le SECO travaille depuis 20 ans avec le secteur privé avec succès », rappelle Liliana de Sá Kirchknopf, chargée de

la division Soutien au secteur privé au SECO. «Le Parlement a appelé à une coopération accrue avec ce secteur ; le nouveau document met en évidence le travail du SECO en montrant des exemples concrets».

Partenariats à géométrie variable

Au sein même d'institutions peu habituées à cette cohabitation, notamment aux Nations Unies, le rapprochement avec le secteur privé a fait froncer quelques sourcils et demande un effort de cohérence. Les buts des uns et des autres sont-ils vraiment compatibles ? N'est-ce pas vendre son âme au diable ? Du côté des organisations non gouvernementales (ONG), la vigilance reste de rigueur. Pour Peter Niggli, directeur d'Alliance Sud, «il est important de se baser sur les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité du développement¹. Les investissements privés doivent s'inscrire dans une politique nationale, sinon ils ne servent à rien. Il y a des pays qui ne sont pas capables d'en avoir une».

Les partenariats peuvent prendre plusieurs formes, allant du financement à la fourniture de matériel, la formation, l'emploi de main-d'œuvre locale dans la chaîne de production ou de transformation, etc. Ils peuvent aussi impliquer différents niveaux au sein des acteurs multilatéraux. La plateforme Every Woman Every Child par exemple a été voulue par Ban Ki-moon pour accompagner la mise en œuvre de la Stratégie globale sur la santé mère-enfant. Elle coordonne les activités de quatre agences onusiennes (ONUSIDA, UNICEF, ONU Femmes, OMS), de la Banque mondiale ainsi que de quelque 600 partenaires divers (ONG, donateurs, secteur privé, etc.). «Cette plateforme a donné au thème de la santé mère-enfant une grande visibilité, ce qui lui manquait», assure Nana Taona Kuo, directrice senior de la plateforme. Un groupe d'experts fait rapport directement au Secrétaire général sur les progrès de la stratégie.

A un autre niveau, ONU Femmes a intégré les contacts avec les entreprises à son management en 2011. «Ce qui nous intéresse, ce n'est pas



Paul Polman, directeur d'Unilever (à gauche), et Kanayo F. Nwanze, président du FIDA, signent un protocole d'accord. Rome, 20 février 2014.

Photo: FIDA/Giulio Napolitano.

seulement leur financement, mais leur plaidoyer, pour faire connaître notre action», explique Tunay Firat, spécialiste du partenariat avec le secteur privé au sein de l'entité. Celle-ci s'est dotée en juin 2014 d'un Conseil consultatif formé de dix chefs d'entreprises internationales qui va se réunir deux fois par année. «En cas de partenariat, les sociétés intéressées doivent s'aligner sur nos priorités et non l'inverse. De plus, nous effectuons des recherches approfondies sur les entreprises candidates et nous appliquons des règles strictes pour éviter tout risque lié à la réputation».

Le Fonds international de développement agricole (FIDA), lui, applique le partenariat sur le terrain. Le Fonds vient d'ajouter à son portefeuille un accord avec la multinationale Unilever sur l'accès au marché de producteurs agricoles dans plusieurs pays en développement ou émergents. «Une agriculture plus durable doit être à l'écoute des besoins du marché, souligne Nicole Carta, membre de la direction du partenariat avec le secteur privé au FIDA. «Une grande partie de notre travail consiste à vérifier que les négociants locaux sont traités correctement, mais nous n'établissons pas les contrats. Les entreprises nous demandent aussi des conseils pour savoir comment gérer les questions liées aux femmes, aux indigènes, etc.». Ne risque-t-on pas de retomber dans une forme d'aide liée (mais privée), si critiquée naguère ? «C'est un débat qui existe, nous devons veiller à la plus grande transparence possible, admet Nicole Carta. Mais nous pensons qu'il est mieux d'avoir des relations avec le secteur privé que de l'ignorer».

Le secteur privé local

Les soutiens multilatéraux au secteur privé dans les pays en développement, notamment les plus pauvres, font partie des axes principaux de travail de la Suisse. L'équation pour les investisseurs est simple : lorsque le risque est trop grand, ils rechignent à s'engager. «Si le risque est élevé, il faut que le profit soit énorme pour qu'il vaille la peine pour eux», explique Luca Etter, chargé de programme à la Division des institutions globales de la Direction de la coopération et du développement (DDC). «C'est la raison pour laquelle l'activité des investisseurs privés dans les pays les plus pauvres se concentre souvent sur l'industrie extractive».

Une forme de soutien consiste donc à créer des mécanismes qui abaissent le seuil de risque en conservant une perspective de profit raisonnable afin de promouvoir les investissements dans les autres secteurs d'activité, qui ont un impact plus positif pour l'économie locale.

Le soutien au secteur privé local passe aussi par de bonnes conditions-cadres. En Sierra Leone par exemple, l'agence d'investissement en capital des Nations Unies (UNCDF), centrée sur les pays les plus pauvres, a contribué au développement de PME du district de Tonkolili en aidant les autorités locales à mettre en place une stratégie adéquate (décentralisation, planification, investissement, etc.). Les PME représentent l'immense majorité des entreprises dans les pays pauvres et principalement dans le secteur informel. La Suisse soutient l'UNCDF par le biais du PNUD. ■

¹ Signée en 2005, la Déclaration de Paris prévoit en bref que les pays bénéficiaires établissent leurs propres stratégies de réduction de la pauvreté et de lutte contre la corruption ; que les pays donateurs s'alignent sur ces stratégies et harmonisent leurs interventions ; que les deux parties soient orientées sur le résultat dont elles partagent la responsabilité.

Gouvernance et responsabilité sociale, les deux faces d'une même pièce



Fabrication de chaises en fibre de verre au Bangladesh. Le secteur privé concourt au développement pour autant qu'il fasse preuve de responsabilité sociale et fournisse des conditions de travail acceptables. Photo: Banque mondiale/Shehzad Noorani.

ANALYSE Dans les économies faibles ou en transition, le secteur privé est souvent devenu l'instrument idéal de captation des richesses par les élites locales, alliant collusion, corruption et népotisme – les entreprises transnationales de leur côté ne font pas toujours preuve de la même probité selon qu'elles opèrent dans les pays du nord ou du sud.

Une saine gestion des affaires est pourtant une condition sine qua non pour que le secteur privé local joue un rôle dans le développement, et ce de manière durable. Elle lui permet de croître, facilite la création d'un marché financier, ce qui en retour diminue la vulnérabilité aux crises. La bonne gouvernance des entreprises locales comme des gouvernements installe aussi un climat de confiance qui favorise l'accès aux financements extérieurs.

La colonne vertébrale de la gouvernance d'entreprise a été établie par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 1999. Ces principes étaient à l'origine

destinés aux pays membres. Ils sont devenus une référence pour les entreprises, les gouvernements, les investisseurs et les autres parties prenantes du développement du fait même qu'ils émanent des pays donateurs. Ils touchent à la transparence, aux droits des actionnaires, à l'intégrité des organes de surveillance, etc. En 2010-2011, l'OCDE a établi un autre corpus de principes, sur la responsabilité sociale cette fois, et destiné aux entreprises multinationales.

Gouvernance des Etats

Une bonne gouvernance publique est une condition indispensable au développement du secteur privé en fixant le cadre dans lequel ce dernier peut évoluer. Dans de nombreux pays, les bases légales sont incomplètes ou mal appliquées. Par le biais notamment de la Société financière internationale (SFI), l'organe du groupe de la Banque mondiale chargée du secteur privé dans les pays en développement, la Suisse contribue à des programmes en matière de bonne gouvernance économique et de consolidation des institutions, de compétitivité et d'inclusion.

Cela comprend le renforcement des standards commerciaux sur toute la chaîne de valeur, des capacités de direction des services publics et la protection des consommateurs. De tels soutiens ont été mis en place au Ghana, en Indonésie, au Pérou ou au Vietnam pour n'en citer que quelques-uns. « Nous appliquons des conditionnalités très strictes. Notre message implicite est : il est possible d'avoir un secteur privé profitable et qui respecte les standards », souligne Lukas Scheller, chef suppléant du secteur Développement du secteur privé au SECO.

La responsabilité sociale des entreprises

Pour une entreprise, ne pas afficher sa « responsabilité sociale » est devenu pratiquement une erreur de communication. Reste à savoir ce que ce terme recouvre dans la réalité. Au sens strict, il décrit une société qui met sur pied d'égalité les dimensions économique, sociale et environnementale de son activité. Autrement dit, qui applique les principes du développement durable. De plus en plus de sociétés en ont pris conscience.

La responsabilité sociale se manifeste par un engagement volontaire à ce que les activités commerciales soient également profitables pour la société – ou au moins ne lui portent pas préjudice. Le Pacte Mondial de l'ONU, plus connu sous le nom de UN Global Compact (voir interview page 5) constitue la plus vaste plateforme sur laquelle les entreprises s'engagent à appliquer des principes universels de respect des droits de l'homme, de protection de l'environnement ou de standards de travail. Elle permet aussi un échange de bonnes pratiques.

Dans la réalité, il y a évidemment encore loin de la coupe aux lèvres. Les cas d'entreprises violant des normes de sécurité, payant des salaires indécents, occasionnant des pollutions majeures ne manquent pas. Le « reporting » en matière de responsabilité sociale semble aussi lacunaire. Selon une étude de l'agence Bloomberg, citée dans une publication du Capital Institute, seuls 24 % des presque 20 000 entreprises étudiées ont fourni des données en la matière dans leurs rapports et elles étaient presque toutes de mauvaise qualité. « Le reporting volontaire sur la responsabilité sociale

ne fonctionne tout simplement pas», conclut Steve Waygood, chef de la recherche sur la durabilité chez Aviva Investors, interviewé dans cet article.

La Suisse et le Pacte Mondial

Le Conseil des droits de l'homme a créé en 2005 un mandat de rapporteur spécial sur les droits de l'homme et «les sociétés transnationales et autres entreprises». Ses recommandations ont été reprises notamment par l'OCDE et la Société financière internationale. En juin 2014, pour la première fois, une résolution acceptée par le même conseil demande d'examiner des mesures contraignantes pour les entreprises.

Le Pacte Mondial de l'ONU a eu le mérite de proposer une plateforme non conflictuelle qui a créé une émulation et une réflexion sur la responsabilité sociale des entreprises, jusqu'à devenir une boîte à idées pour les prochains Objectifs du développement durable. La Suisse est favorable à l'extension du Pacte Mondial dans les pays du «sud», notamment en Afrique, ainsi qu'au renforcement de son rôle au sein des Nations Unies.

La DDC et le réseau suisse du Pacte Mondial collaborent à la mise en place d'un espace de dialogue et d'échange afin de s'accorder sur des mesures volontaires et contraignantes devant encadrer les activités des entreprises suisses à l'étranger, dans des contextes souvent fragiles et dans le respect des principes du Pacte Mondial.

La Suisse s'est aussi engagée depuis plus de dix ans, au sein du Groupe de la Banque mondiale, pour l'élaboration et l'application des Principes de l'Équateur (gestion du risque environnemental et social dans le financement de projets). Le SECO soutient par ailleurs une étude de l'OCDE pour le secteur financier, qui prend en considération les travaux du Groupe de Thun (engagement des banques internationales, y compris suisses, pour le respect des directives de l'ONU en matière d'entreprises et de droits de l'homme). ■

Pacte Mondial des Nations Unies

«Le cœur du développement, c'est l'économie»

INTERVIEW Georg Kell dirige le Pacte Mondial des Nations Unies depuis ses débuts en 2000. En plus d'en avoir été l'un des artisans principaux, il a contribué au lancement de plusieurs initiatives connexes, tels les Principes pour des investissements responsables (PRI) et les Principes pour une éducation à la gestion responsable (PRME). Cet économiste et ingénieur allemand est convaincu qu'il ne peut y avoir de développement sans partenariat public-privé.



Quel est l'intérêt pour une entreprise d'entrer dans un partenariat public-privé tel que le propose le Pacte Mondial?

Le monde a changé fondamentalement. L'économie s'est globalisée, une évolution qui résulte des changements technologiques et d'une approche plus libérale des affaires. Dans cette économie globalisée, les entreprises réalisent de plus en plus que les problèmes et défis du domaine public – eau, environnement, sécurité, etc. – sont aussi les leurs. Et qu'elles ont un intérêt à être partie prenante dans la recherche de solutions.

Leur intérêt premier est donc la réduction des risques. Ensuite, elles cherchent à débloquer des possibilités de croissance, des nouveaux marchés. Enfin, les consommateurs exigent de plus en plus souvent que les entreprises agissent de manière responsable. Et celles-ci ne veulent plus de ces sombres histoires qui entachent leur réputation.

En adhérant au Pacte Mondial, les entreprises peuvent afficher publiquement leur engagement pour un développement durable et apprendre comment mieux faire face aux risques.

Pourtant, il y a encore régulièrement des scandales...

C'est un combat incessant, c'est vrai. Il y a des progrès, mais c'est lent. Surtout la lutte contre la corruption, qui est le 10^e principe du Pacte Mondial. Mais il faut se rappeler qu'il y a dix ans, il n'existait

aucune mesure anti-corruption! Cette année, pour notre 10^e anniversaire, nous en avons fait une priorité. D'ici au 10 décembre, nous voulons amener 1000 entreprises à signer un appel spécifique aux gouvernements (Call to Action). Avec, entre autres, une exigence toute simple: que tous les marchés publics soient... publics!

Comment motiver les entreprises privées à investir dans les pays pauvres? Pas seulement dans les marchés très lucratifs de l'extraction?

Depuis longtemps, j'ai des doutes sur le développement des pays pauvres par la seule aide. Bien sûr, il faut de l'éducation, des soins médicaux. Mais le cœur du développement, c'est l'économie. Vous ne pouvez pas développer sans les entreprises. Il faut une saine concurrence, il faut des entreprises qui investissent, qui ont du succès et qui sont responsables. Et ça existe, c'est encourageant! Les entreprises investissent de plus en plus souvent pour ouvrir des marchés.

Avec les partenariats public-privé, ne court-on pas le risque de voir les entreprises vouloir co-décider des politiques de développement? Ou poser les limites du pouvoir de décision?

C'est une question ouverte. Le pouvoir s'est déjà décalé vers le secteur privé. Les compagnies créent des emplois. Le rôle du secteur public, c'est de poser le cadre de tout cela. Chaque pays doit trouver ses solutions.

Mais je ne suis pas très inquiet. Ce n'est pas tellement une question de contrôle du pouvoir que d'obtenir des résultats. Il faut voir qui offre quoi: le secteur privé a le savoir-faire, les solutions concrètes. Il sait «comment faire». Mais il a besoin du public pour avoir une légitimité, pour savoir «quoi faire». Ils sont complémentaires.

Que faire pour que la signature du Pacte Mondial soit davantage qu'un simple exercice de communication pour les entreprises?

Les PDG signent un engagement: ils doivent divulguer chaque année des informations sur les progrès que leur entreprise a réalisés dans les domaines des droits humains et du travail, de

l'environnement et de la lutte anti-corruption. S'ils ne le font pas, ils sont exclus du Pacte. Nous avons dû exclure 4000 signataires [toutes entités confondues, pas seulement des entreprises] parce qu'ils ne remplissaient pas cette condition.

L'acte de publier ces informations [«reporting»] est un geste important. Et là, je suis optimiste, même si l'outil n'est pas parfait. D'abord, parce que l'information est devenue de plus en plus accessible, tant auprès des communautés locales que des investisseurs. Ceux-ci réalisent de plus en plus l'importance de cet aspect. Il y a aussi des progrès au niveau gouvernemental : l'Union européenne par exemple veut obliger toutes les grandes entreprises cotées à publier ce type d'informations. Cela veut dire qu'il y aura de plus en plus de compagnies qui le feront. C'est un pas dans la bonne direction.

Allez-vous augmenter les exigences pour les signataires, comme le conseille un panel de haut niveau de l'ONU?

Notre but est que ces publications sur les progrès deviennent la norme. Aujourd'hui, environ 6000 compagnies cotées en bourse le font régulièrement. Sur les 50 000 répertoriées dans le monde, c'est encore peu.

Que font les autres 44 000 restantes? Nous cherchons donc à en rallier toujours plus.

Mais nous essayons aussi d'améliorer la qualité du «reporting». A moyen terme, nous voulons intégrer toutes les activités de chaque entreprise dans le processus. Et pourquoi pas, toute la chaîne d'approvisionnement. Le point faible, ce sont les consommateurs. Partout, que ce soit au Nord, au Sud, à l'Est ou à l'Ouest, le consommateur est en général égoïste. Nous devons davantage travailler de ce côté-là pour amener les citoyens à plus de conscience.

Quelles attentes, espoirs, visions avez-vous pour les quinze prochaines années?

Tout d'abord, je souhaite que le monde reste en paix et multilatéral. Les populismes, nationalismes et extrémismes me font soucier. Je crains que le multilatéralisme ne soit en train de s'effriter. Le vider de sa substance est, à mes yeux, la plus grande menace pour la paix et la prospérité.

J'aimerais aussi que le monde adopte résolument l'ouverture comme concept économique de base. Je vois les nuages noirs du protectionnisme s'amonceler.

Enfin, je souhaite que le monde et les individus – le consommateur, ce géant dormant – réalisent que nous avons besoin de redéfinir nos critères de croissance. Que le bonheur n'est pas dans la quantité et la consommation. Je ne crois pas que la croissance ait des limites : c'est le contenu de la croissance qui doit changer. |||

Expertise suisse pour les Balkans

Les pays en développement et émergents sont particulièrement affectés par les changements climatiques. Les catastrophes naturelles qui en découlent sont de plus en plus dévastatrices. Dans ce contexte, une assurance sur les risques liés aux catastrophes revêt une importance cruciale. A cette fin, le SECO soutient le projet *South East Europe Catastrophe Risk Insurance Facility* (SEEC CRIF) mis sur pied par la Banque mondiale. Son but est justement de créer des assurances modernes contre les risques liés à la chaleur, la sécheresse, les inondations et les séismes dans les

Balkans de l'Ouest (Albanie, Macédoine et Serbie).

Les graves inondations du printemps 2014, qui ont causé des dommages de quelque deux milliards de francs en Bosnie et en Serbie, rappellent l'importance de solutions d'assurances novatrices pour la région. Depuis plusieurs années, les gouvernements de Belgrade et de Sarajevo, comme la communauté internationale des donateurs, ont mis l'accent sur l'urgence de développer un marché dans ce domaine. Une compagnie de réassurance, avec siège en Suisse, a déjà été créée à cet effet sous le nom d'EuropaRe,

avec un prêt de la Banque mondiale comme capital de départ. Le SECO a soutenu financièrement le développement des produits d'assurance ainsi que leur plateforme de distribution.

Basée sur les techniques de modélisation des risques les plus récentes, les produits d'assurances créés par EuropaRe sont proposés sur une plateforme en ligne aux compagnies locales qui peuvent les vendre sur leur marché, tandis que les réassurances sont couvertes par EuropaRe. Celle-ci a obtenu sa licence en décembre 2013 et la vente des produits va pouvoir commencer. Elle s'accompagne d'une sensibilisation de la population et d'une information sur les nouveaux produits, qui sont spécialement adaptés aux petits clients. L'offre et la gestion des dossiers en ligne simplifient les transactions et minimisent les coûts. Le projet SEEC CRIF présente aussi un intérêt pour l'industrie d'assurance et réassurance en Suisse : les pays en développement et émergents affectés par le changement climatique sont à la recherche de solutions d'assurances innovantes, domaine dans lequel les compagnies suisses sont bien positionnées. |||

IMPRESSUM

Editeur :
Direction du développement et de la coopération DDC
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Collaboration rédactionnelle :
Michel Bühner, Antoinette Prince

Maquette et mise en page :
Marc Dubois, Lausanne
marc@mdvr.ch

Olivier Bürki
Chef de la Division des Institutions globales, DDC
olivier.burki@eda.admin.ch

Patrick Egli
Chef suppléant, Division des Institutions globales, DDC
patrick.egli@eda.admin.ch

Daniel Birchmeier
Chef de section, Institutions financières multilatérales, SECO
daniel.birchmeier@seco.admin.ch

Philippe Sas
Adjoint au chef de section, Institutions financières multilatérales, SECO
philippe.sas@seco.admin.ch